

# L'ÉQUIPE

Tarifs hors période EURO 2012 du 7 juin au 2 juillet 2012 et  
Jeux Olympiques du 25 juillet au 16 août 2012

Sous réserve  
de modifications

Régie : **Amaury Médias**  
 Adresse : 738 rue Yves Kermen 92658 Boulogne Billancourt  
 Tel : 01 41 04 97 00  
 Fax : 01 41 04 97 44  
 Web : www.amaurymedias.com

Parution : 7 jours sur 7 364 N°/an

Audience mesurée par  
**AUDIPRESSE**

## CONTACTS

Marianne	SIPROUDHIS	Présidente	01 41 04 97 10	msiproudhis@amaurymedias.fr
Martine	BERLA	Dir.Générale Adjointe	01 41 04 97 47	mberla@amaurymedias.fr
François	HOFFET	Dir.Général Adjoint	01 41 04 97 51	fhoffet@amaurymedias.fr
Marc	CLAVIÉ	Directeur Commercial	01 41 04 97 49	mclavie@amaurymedias.fr
Bernard	AUROUSSEAU		01 41 04 97 45	baurousseau@amaurymedias.fr
Nadège	BAUTES		01 41 04 97 46	nbautes@amaurymedias.fr
Nicolas	BRU		01 41 04 98 55	nbru@amaurymedias.fr
Florian	CHAVANELLE		01 41 04 97 56	fchavanelle@amaurymedias.fr
Ludovic	LEFORT		01 41 04 97 52	llefort@amaurymedias.fr
Pierre-Henri	PARADAS		01 41 04 97 53	phparadas@amaurymedias.fr
Nathalie	POLGA		01 41 04 97 54	npolga@amaurymedias.fr
Robert	VACCA		01 41 04 97 58	rvacca@amaurymedias.fr
Alexandre	BOUGOUIN	Opérations Spéciales	01 41 04 97 90	abougouin@amaurymedias.fr
Alain	YHUEL	Opérations Spéciales	01 41 04 97 91	ayhuel@amaurymedias.fr
Caroline	SAILLY	Dir. Publicité Internationale	01 41 04 97 57	csailly@amaurymedias.fr
Jean-Luc	MIELLE	Resp. planning et production	01 41 04 98 44	jlmielle@amaurymedias.fr
Christine	DENIS	Resp. planning et production	01 41 04 98 36	cdenis@amaurymedias.fr

## CHIFFRES CLES

### POSITION-NEMENT

L'Équipe est un quotidien national qui traite du sport de compétition et de son environnement direct (organisation, business, médias, politique, institutions...). L'Équipe, 7 jours sur 7, c'est plus de 70 sports différents abordés dans l'année. L'Équipe a pour mission de décrypter et de donner du sens à l'actualité sportive en menant un travail d'investigation, de défendre l'éthique du sport et de partager l'émotion de l'exploit sportif avec ses lecteurs. L'Équipe pour mieux comprendre le sport d'aujourd'hui et celui de demain.

### DIFFUSION

**290 791** ex. Diffusion France Payée (OJD 10-11)  
**95%** Achat en kiosque

### AUDIENCE

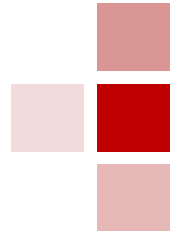
**2 347 000** Lecteurs Ensemble - EPIQ 2010 (LNM)  
**71%** Ensemble - 50 ans (Affinité)  
**60%** Hommes - 50 ans (Affinité)

### AUDIENCE CADRES

**7,7%** Pénétration sur les Cadres (PREMIUM 2010)  
**11,1%** Cadres & Dirigeants en Entreprise



# L'ÉQUIPE



## CALENDRIER TARIFAIRE 2012

Les dates des tarifs du 2nd semestre pourront être ajustées dès la sortie des calendriers sportifs 2012-2013 définitifs.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	
janv	dim	lun	mar	mer	jeu	ven	sam	dim	lun	mar	mer	jeu	ven	sam	dim	lun	mar	mer	jeu	ven	sam	dim	lun	mar	mer	jeu	ven	sam	dim	lun	mar	
févr	mer	jeu	ven	sam	dim	lun	mar	mer	jeu	ven	sam	dim	lun	mar	mer	jeu	ven	sam	dim	lun	mar	mer	jeu	ven	sam	dim	lun	mar	mer	jeu	ven	sam
mars	jeu	ven	sam	dim	lun	mar	mer	jeu	ven	sam	dim	lun	mar	mer	jeu	ven	sam	dim	lun	mar	mer	jeu	ven	sam	dim	lun	mar	mer	jeu	ven	sam	
avr	dim	lun	mar	mer	jeu	ven	sam	dim	lun	mar	mer	jeu	ven	sam	dim	lun	mar	mer	jeu	ven	sam	dim	lun	mar	mer	jeu	ven	sam	dim	lun	mar	
mai	mer	jeu	ven	sam	dim	lun	mar	mer	jeu	ven	sam	dim	lun	mar	mer	jeu	ven	sam	dim	lun	mar	mer	jeu	ven	sam	dim	lun	mar	mer	jeu	ven	
juin	ven	sam	dim	lun	mar	mer	jeu	ven	sam	dim	lun	mar	mer	jeu	ven	sam	dim	lun	mar	mer	jeu	ven	sam	dim	lun	mar	mer	jeu	ven	sam		
juil	dim	lun	mar	mer	jeu	ven	sam	dim	lun	mar	mer	jeu	ven	sam	dim	lun	mar	mer	jeu	ven	sam	dim	lun	mar	mer	jeu	ven	sam	dim	lun	mar	
août	mer	jeu	ven	sam	dim	lun	mar	mer	jeu	ven	sam	dim	lun	mar	mer	jeu	ven	sam	dim	lun	mar	mer	jeu	ven	sam	dim	lun	mar	mer	jeu	ven	
sept	sam	dim	lun	mar	mer	jeu	ven	sam	dim	lun	mar	mer	jeu	ven	sam	dim	lun	mar	mer	jeu	ven	sam	dim	lun	mar	mer	jeu	ven	sam	dim	lun	
oct	lun	mar	mer	jeu	ven	sam	dim	lun	mar	mer	jeu	ven	sam	dim	lun	mar	mer	jeu	ven	sam	dim	lun	mar	mer	jeu	ven	sam	dim	lun	mar	mer	
nov	jeu	ven	sam	dim	lun	mar	mer	jeu	ven	sam	dim	lun	mar	mer	jeu	ven	sam	dim	lun	mar	mer	jeu	ven	sam	dim	lun	mar	mer	jeu	ven	sam	
déc	sam	dim	lun	mar	mer	jeu	ven	sam	dim	lun	mar	mer	jeu	ven	sam	dim	lun	mar	mer	jeu	ven	sam	dim	lun	mar	mer	jeu	ven	sam	dim	lun	

**Période EURO 2012 de Football et Jeux Olympiques de Londres**

Tarif STANDARD     
  Tarif EVENEMENT     
  Tarif EXCEPTIONNEL

### EMPLACEMENTS PREFERENTIELS

	Standard	Événement	Exceptionnel
--	----------	-----------	--------------

**Bandeau Une**  
**Manchette Une**  
**Bandeau Page 2**  
**Page 3**

Surface limitée à 260 mm hauteur (ex 1/2 page largeur)

<b>Bandeau 800 mm</b>	47 100 €	55 000 €	57 800 €
<b>Bandeau 400 mm</b>	23 300 €	27 200 €	28 500 €
<b>Bandeau 800 mm</b>	23 500 €	27 500 €	28 800 €
<b>Bandeau 1 200 mm</b> <small>Sous réserve de l'accord de la rédaction</small>	35 300 €	41 200 €	43 300 €
<b>1/2 Page</b>	56 800 €	66 400 €	69 700 €
<b>1/4 Page</b>	30 000 €	35 100 €	36 800 €

**DER**

<b>Page</b>	108 200 €	126 500 €	132 700 €
<b>1/2 page</b> <small>En 1/2 page largeur exclusivement</small>	56 800 €	66 400 €	69 700 €
<b>News</b>	42 500 €	49 700 €	52 200 €

**PANORAMIQUE**  
 en centrale uniquement

<b>Double Page</b>	199 700 €	233 800 €	245 400 €
<b>Double 1/2 page</b>	104 800 €	122 700 €	128 900 €
<b>Double News</b>	78 500 €	91 900 €	96 500 €
<b>Bandeau Panoramique</b> <small>100 mm x 16 col = 1 600 mm</small>	43 800 €	51 300 €	53 800 €

**RUBRIQUE**

Autres formats nous consulter

<b>Page</b>	104 000 €	121 100 €	127 300 €
<b>1/2 page</b>	54 600 €	63 600 €	66 800 €
<b>News</b>	40 900 €	47 600 €	50 000 €
<b>1/4 page</b>	28 900 €	33 600 €	35 300 €
<b>Bandeau 800 mm</b>	22 600 €	26 300 €	27 700 €
<b>mm</b>	28,5 €	33,2 €	34,9 €

**PAGE 5**

Autres formats nous consulter

<b>Page</b>	104 000 €	121 100 €	127 300 €
<b>1/2 page</b>	54 600 €	63 600 €	66 800 €
<b>News</b>	40 900 €	47 600 €	50 000 €

**PAGES 7 & 9**

Autres formats nous consulter

<b>Page</b>	98 200 €	114 400 €	120 200 €
<b>1/2 page</b>	51 500 €	60 100 €	63 100 €
<b>News</b>	38 600 €	45 000 €	47 300 €
<b>1/4 page</b>	27 200 €	31 700 €	33 400 €

Quadri = Bichro = Noir & Blanc

Attention ! Pour tous les emplacements, les grands formats sont prioritaires.

# L'EQUIPE



## AUTRES EMPLACEMENTS

		Standard	Evénement	Exceptionnel
<b>RECTO AVANT CENTRALE</b>	<b>Page</b>	95 300 €	111 500 €	116 900 €
	<b>1/2 page</b>	50 000 €	58 500 €	61 400 €
	<b>News</b>	37 400 €	43 800 €	45 900 €
	<b>1/4 page</b>	26 400 €	30 900 €	32 400 €
	<b>mm</b>	<small>Pour tout autres formats / Surface minimum = 400 mm Toute surface non standard ne dépassera pas 300 mm de haut</small>	26,1 €	30,6 €
<b>VERSO AVANT CENTRALE</b>	<b>Page</b>	93 600 €	109 000 €	114 800 €
	<b>1/2 page</b>	49 100 €	57 200 €	60 300 €
	<b>News</b>	36 800 €	42 800 €	45 100 €
	<b>1/4 page</b>	26 000 €	30 200 €	31 900 €
	<b>Bandeau 800 mm</b>	<small>Pour tout autres formats / Surface minimum = 400 mm Toute surface non standard ne dépassera pas 300 mm de haut</small>	20 300 €	23 700 €
<b>mm</b>		25,7 €	29,9 €	31,5 €
<b>RECTO APRES CENTRALE</b>	<b>Page</b>	90 300 €	105 200 €	110 700 €
	<b>1/2 page</b>	47 400 €	55 300 €	58 100 €
	<b>News</b>	35 500 €	41 400 €	43 500 €
	<b>1/4 page</b>	25 100 €	29 200 €	30 700 €
	<b>Bandeau 800 mm</b>	<small>Pour tout autres formats / Surface minimum = 400 mm Toute surface non standard ne dépassera pas 300 mm de haut</small>	19 600 €	22 900 €
<b>mm</b>		24,7 €	28,8 €	30,3 €
<b>VERSO APRES CENTRALE</b>	<b>Page</b>	85 300 €	99 400 €	104 400 €
	<b>1/2 page</b>	44 800 €	52 200 €	54 800 €
	<b>News</b>	33 500 €	39 100 €	41 000 €
	<b>1/4 page</b>	23 700 €	27 600 €	29 000 €
	<b>Bandeau 800 mm</b>	<small>Pour tout format &lt; 800 mm / Surface minimum = 400 mm Toute surface non standard ne dépassera pas 300 mm de haut</small>	18 500 €	21 600 €
<b>mm</b>		23,4 €	27,2 €	28,6 €

Quadri = Bichro = Noir & Blanc

## TARIFS NOIR & BLANC

		Standard	Evénement	Exceptionnel
<b>VERSO APRES CENTRALE</b>	<small>Le N&amp;B ne peut être vendu qu'en page verso après centrale. Pour tout format : Tarif = surface x prix du mm/ col.</small>	15,5 €	18,1 €	19,0 €
<b>VITRINES Tarifs Net Espace</b>	<b>Cases vitrines 100 mm</b>		1 400 €	
	<b>Cases vitrines 200 mm</b>		2 100 €	

## MAJORATIONS TARIFIAIRES

<b>PUBLICITES CONDITIONNELLES</b>	<b>+10%</b>	sur tarif Brut
<b>2 ANNONCEURS</b>	<b>+40%</b>	sur tarif Brut
<b>RECTOS SUCCESSIFS</b>	<b>+25%</b>	sur tarif Brut

Exclusivité d'un numéro pour un annonceur : nous consulter

Attention ! Pour tous les emplacements, les grands formats sont prioritaires.



# L'ÉQUIPE

## DEGRESSIFS VOLUME

Le DÉGRESSIF VOLUME s'applique au montant Tarif Brut Base Achat (ne s'applique pas aux campagnes bénéficiant d'une des REMISES SPÉCIFIQUES)

selon C-A annuel HT (cf Déf. page 5)

	selon C-A annuel HT (cf Déf. page 5)		%
De	31 000 €	à 109 999 €	1%
De	110 000 €	à 174 999 €	2%
De	175 000 €	à 259 999 €	3%
De	260 000 €	à 409 999 €	4%
De	410 000 €	à 519 999 €	5%
De	520 000 €	à 679 999 €	6%
De	680 000 €	à 859 999 €	7%
De	860 000 €	à 1 099 999 €	8%
De	1 100 000 €	à 1 299 999 €	9%
De	1 300 000 €	et +	10%

## REMISES SPÉCIFIQUES (exclusives)

Ces "REMISES" ou "CONDITIONS PARTICULIÈRES" s'appliquent au montant Tarif Brut Base Achat et ne peuvent être cumulées au dégressif volume.

Ces remises ne s'appliquent pas sur le tarif des pages Une & Der.

### 1 Conditions Particulières SPONSORS

Présence d'un sponsor d'une épreuve sur toute la période de cette épreuve (minimum 4 jours & 1/4 de page) **- 30 %** sur tarif brut base achat

Pour un annonceur sponsor d'une épreuve du Groupe Amaury :  
Exploitation de l'événement : **- 30 %** sur tarif brut base achat

### 2 Conditions Particulières DÉGRESSIFS SECTEURS

Pour les produits Féminins **- 40 %** sur tarif brut base achat

(nous consulter pour la liste des produits)  
Pour le Cinéma & l'Édition **- 20 %** sur tarif brut base achat

## REMISE PROFESSIONNELLE

Cette remise n'est accordée qu'aux annonceurs ayant recours à un mandataire **- 15 %** sur le NET avant RP

Pour plus d'informations, nous consulter.

# L'ÉQUIPE



## MODE DE CALCUL - DEGRESSIF 2012



## DEFINITION DE LA NOTION DE C.A. ANNUEL

Le Chiffre d'Affaires annuel correspond aux investissements (Tarif Brut Base Achat) atteints en cumulant l'ensemble des campagnes réalisées entre le 1er janvier 2012 et le 31 décembre 2012.

Pour les packages et autres produits vendus en Net Espace, le Brut Base Achat correspond au net espace remonté de la RP (15%) et du CM (3%).

## RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES & PRODUCTION

### Formats Standards :

	surface	hauteur	largeur	Nb col.	mm/col
Bandeau 800 mm	4 160 mm	520 mm	x 356 mm	8 Col.	1 Col. 41 mm
1/2 Page Hauteur	2 080 mm	520 mm	x 176 mm	4 Col.	2 Col. 86 mm
1/2 Page Largeur	2 080 mm	260 mm	x 356 mm	8 Col.	3 Col. 131 mm
News	1 500 mm	300 mm	x 221 mm	5 Col.	4 Col. 176 mm
1/4 Page Hauteur	1 040 mm	260 mm	x 176 mm	4 Col.	5 Col. 221 mm
1/4 Page Largeur	1 040 mm	130 mm	x 356 mm	8 Col.	6 Col. 266 mm

### Formats Panoramiques :

	surface	hauteur	largeur	Nb col.	mm/col
Double Page en Centrale	8 320 mm	520 mm	x 742 mm	16 Col.	7 col. 311 mm
Double 1/2 en centrale	4 160 mm	260 mm	x 742 mm	16 Col.	8 col. 356 mm
Double News en centrale	3 000 mm	300 mm	x 472 mm	10 Col.	
Bandeau Panoramique	1 600 mm	100 mm	x 742 mm	16 Col.	

### Formats Spéciaux :

	surface	hauteur	largeur	Nb col.	mm/col
Manchette Page 1	80 mm	40 mm	x 70 mm		
Bandeau de Une	800 mm	100 mm	x 356 mm	8 Col.	
Bandeau Page 2	400 mm	50 mm	x 356 mm	8 Col.	
Bandeau 1200 mm	1 200 mm	150 mm	x 356 mm	8 Col.	

**IMPRESSION QUADRI :**  
100 % sur un minimum de 95 % du tirage selon pagination et emplacement

### Éléments à fournir :

**Fichier PDF :** Haute déf. 1.3

- Fabriqué à partir du Distiller de la suite Adobe [et non d'un export direct d'un logiciel natif (Quark, Indesign..)]
- L'option "incorporer toutes les polices" doit être cochée dans les paramètres.
- **RESOLUTION** des images, des photos : Minimum **180 DPI** et **CMJN**
- Placement des repères de coupes, pas de fond perdu. **Annonce en format utile.**
- Taux de superposition : **220% MAXIMUM**
- Le nom du fichier ne doit pas contenir de caractères spéciaux

**Attention :**  
1 PDF = 1 annonce à remettre soit par mail (cf ci-dessous) soit sur CD au format ISO 9660 avec épreuve de contrôle issue du fichier.

### Remise des éléments :

**5 jours ouvrables avant parution**

Transmission des fichiers PDF (< 5 Mo) sur les adresses mails ci-dessous - Pour les fichiers dépassant 5 Mo : nous consulter.

Christine Denis  
Jean Luc Mielle

01 41 04 98 36  
01 41 04 98 44

cdenis@amaurymedias.fr  
jmielle@amaurymedias.fr



Toute souscription d'un ordre de publicité implique pour l'annonceur et son mandataire l'acceptation sans réserve aucune des conditions générales ci-après. Le fait de ne pas se prévaloir, à un moment donné de l'une quelconque des présentes conditions générales de vente ou des conditions particulières de la commande ne saurait être interprété comme valant renonciation par AMAURY MEDIAS, à se prévaloir de ces dispositions. Celles-ci ne sauraient être modifiées par des stipulations contraires figurant sur les ordres, commandes du client ou dans ses conditions générales d'achat. Nos ventes sont faites directement à l'annonceur ou par l'intermédiaire de son mandataire dans le cadre d'un contrat de mandat. L'annonceur s'engage à informer AMAURY MEDIAS des éléments déterminants du contrat de mandat qui sont susceptibles de produire un effet sur la réalisation des prestations confiées.

## 1 - ACCEPTATION DES COMMANDES

**1.1 -** Tous les ordres de publicité sont exécutoires aux conditions du tarif. Les conditions générales figurant sur les ordres émanant des annonceurs et des mandataires n'engagent pas AMAURY MEDIAS (appelée aussi la régie), sauf si celles-ci les a préalablement acceptées par écrit.

**1.2 -** Les commandes doivent être passées par écrit auprès de AMAURY MEDIAS, l'ordre devra être signé et comporter le cachet éventuel de l'annonceur ou de son mandataire. Les commandes verbales et téléphoniques ne sont prises en considération que dans la mesure où elles sont confirmées par écrit trois semaines avant parution.

**1.3 -** Les annulations, suspensions ou modifications ne sont reconnues comme telles que dans la mesure où elles ont été faites par écrit et sous réserve de réception des avis d'annulation, suspension ou modification par AMAURY MEDIAS dans les délais suivants : Quotidien = 1 semaine soit 5 jours ouvrés ; Magazines = 6 semaines avant parution pour la 4ème et la 2ème de couverture, et 3 semaines pour les autres emplacements.

L'ordre de publicité est personnel à l'annonceur, il ne peut en aucun cas être cédé même partiellement. Faute de respect de ces dispositions, l'espace et les travaux engagés seront facturés.

**1.4 -** Les dates et emplacements de rumeur ainsi que les emplacements spéciaux ne peuvent être garantis que sur acceptation expresse de AMAURY MEDIAS. Les publicités en page 1 peuvent être supprimées au dernier moment, en fonction de l'actualité.

**1.5 -** Les délais et prix relatifs aux travaux techniques mentionnés sur les devis ne sont donnés qu'à titre indicatif, ils ne seront définitifs qu'à la passation des ordres de commandes fermes et à la réception de tous les éléments constitutifs du travail.

**1.6 -** Les supports, par l'intermédiaire de AMAURY MEDIAS, se réservent le droit de refuser toute insertion publicitaire, conformément à la législation sur la presse, à leur ligne rédactionnelle ou aux recommandations du BVP.

**1.7 -** En cas de changement dans la situation de l'acheteur (déces, incapacité, dissolution ou modification de société, hypothèque de ses biens, établissement de fonds de commerce, modification du plafond de garantie d'assurance crédit...), de refus d'acceptation d'une traite ou d'un incident de paiement quelconque, AMAURY MEDIAS se réserve le droit de demander des garanties, de suspendre ou d'annuler les commandes en cours, même acceptées ou de ne les exécuter que moyennant paiement comptant.

## 2 - REALISATION DES COMMANDES

**2.1 -** Les insertions sont faites sous la responsabilité de l'annonceur et doivent être strictement conformes aux lois et réglementations existantes et aux recommandations du BVP. L'annonceur garantit en outre que le contenu des insertions ne comporte aucune allusion diffamatoire ou dommageable à l'égard des tiers. AMAURY MEDIAS et les supports de presse écrite ainsi que les sites internet ne sauraient encourir une quelconque responsabilité à quelque titre que ce soit du fait des insertions. L'annonceur s'engage à indemniser AMAURY MEDIAS et toute personne physique ou morale qui lui est liée et dont la responsabilité serait susceptible d'être engagée, de tout préjudice subi résultant d'une insertion et les garantit contre toute action fondée sur une telle insertion.

**2.2 -** Le défaut de parution d'une ou plusieurs insertions ne pourra donner droit à aucun dommage et intérêt ni ne saura dispenser l'annonceur et le mandataire du paiement des insertions justifiées ni interrompre les accords en cours.

**2.3 -** AMAURY MEDIAS et les supports sont libérés de l'obligation d'exécution des commandes clients pour tous les cas de force majeure. Au sens des présentes conditions de ventes la grève est considérée comme un cas de force majeure.

**2.4 -** AMAURY MEDIAS pourra reproduire les annonces classées Emploi publiées dans les titres dont elle assure la régie sur son service Minitel et sur les sites internet dont elle a la charge. Si ces informations venaient à ne plus être valables, l'annonceur devra en informer AMAURY MEDIAS dans les 24 heures par tous moyens. L'acceptation des présentes vaut autorisation.

**2.5 -** L'envoi de la facture définitive détaillée vaut complétement d'exécution de diffusion ou de parution au titre de l'article 23 de la loi du 29 janvier 1993.

## 3 - DOCUMENTS ET BONS A TIRER

**3.1 -** Les fichiers numériques et documents techniques doivent être de qualité conforme aux spécifications techniques des supports. Dans le cas contraire, les supports et AMAURY MEDIAS ne pourront être tenus responsables de la mauvaise qualité de leur reproduction.

**3.2 -** Les éléments techniques doivent être remis par l'annonceur ou le mandataire à la régie trois semaines au moins avant parution. En cas de non-communication des documents dans le délai prévu, la commande sera réputée annulée, mais sera cependant facturée aux termes et conditions de nos tarifs.

**3.3 -** Tout emplacement retenu et dont les documents techniques ne seront pas remis à la régie dans les dits délais sera facturé.

**3.4 -** AMAURY MEDIAS et les supports déclinent toute responsabilité pour les accidents survenus aux éléments techniques.

**3.5 -** Tous textes ou photographies de type rédactionnel seront précédés ou suivis de la mention "Communiqué" ou "Publicité". Ces textes ou photographies devront être soumis à l'accord des supports et de la régie.

**3.6 -** Les documents non réclamés par écrit dans un délai de 3 mois suivant la parution seront détruits.

**3.7 -** La réalisation de tout document technique par la régie ou les supports fera l'objet d'une facturation de frais techniques.

**3.8 -** Propriété artistique : toute création publicitaire exécutée par les soins de la régie ou des supports demeurera leur pleine et entière propriété intellectuelle, leur facturation n'entraînant ni cession de droits, ni concession de droits, à l'exception de la concession du droit de reproduction et de exclusivité dans le cadre défini de la commande passée.

## 4 - DELAI DE RECLAMATION

Toute réclamation sur les éléments d'exécution de l'ordre doit être portée à la connaissance de AMAURY MEDIAS dans un délai maximum de 10 jours après parution par lettre recommandée avec accusé de réception. Passé ce délai, aucune contestation amiable ou judiciaire ne sera plus recevable. L'annonceur sera réputé avoir accepté l'exécution de l'ordre et ne pourra plus prétendre à aucune indemnisation ni remboursement. En outre, les factures adressées à ce titre devront être intégralement réglées, sans diminution ou compensation aucune.

## 5 - CONDITIONS DE FACTURATION DELAIS ET MODALITES DE PAIEMENT

**5.1 -** La publicité est facturée sur la base des tarifs, impôts et taxes en vigueur au moment de la parution. Les tarifs susvisés comprennent à la fois les barèmes de prix, ainsi que les réductions susceptibles d'être appliquées. L'exécution d'une commande à un prix convenu ne contraint nullement AMAURY MEDIAS à exécuter toute nouvelle commande suivant des conditions commerciales et tarifaires identiques.

**5.2 -** L'annonceur est dans tous les cas responsable du paiement de l'ordre de publicité aux conditions définies au tarif.

**5.3 -** Secteurs Loi Sapin : conformément à la loi n°93-112 du 29 janvier 1993 dite Loi Sapin et dans le cas où l'annonceur aurait mandaté un intermédiaire, AMAURY MEDIAS devra être en possession du contrat de mandat liant l'annonceur et le mandataire, contrat qui sera réputé à durée indéterminée jusqu'à son interruption par l'annonceur, ce dont AMAURY MEDIAS devra être informé. L'annonceur qui choisit de faire régler l'annonce par son mandataire payeur se porte fort du paiement à bonne date des sommes revenant à AMAURY MEDIAS par son mandataire et s'engage à couvrir AMAURY MEDIAS de tout préjudice subi par AMAURY MEDIAS résultant d'une défaillance du mandataire de l'annonceur à cet égard, à charge pour ce dernier de se retourner contre son mandataire dans les conditions légales. La remise professionnelle n'est accordée qu'aux annonceurs dont les commandes sont traitées par un mandataire. La remise de curricula de mandats n'est accordée qu'aux annonceurs ayant choisi de recourir à un mandataire et ce dernier sur les mandats d'au moins 2 annonceurs. Pour l'ensemble des présentes C.G.V. ne peut être considérée comme mandataire qu'une personne morale immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés avec un code d'activité 7449 ou 741G.

**5.4 -** Secteurs Hors Loi Sapin : pour les secteurs hors Loi Sapin, en particulier les annonces offertes d'emploi et tirages et dans le cas où l'annonceur serait représenté par une agence, celle-ci agit pour le compte de l'annonceur en tant que commissionnaire ad hoc.

**5.5 -** La publicité est payable sans escompte au comptant à réception de facture, sauf stipulation contraire convenue par accord particulier. En cas d'application d'un escompte, la TVA de la facture correspondante devra être réduite au prorata. Conformément à l'article L441-6 du Code de Commerce, des pénalités de retard pourraient être appliquées dans le cas où les sommes dues seraient versées après la date de paiement figurant sur la facture, lorsque le versement intervient au-delà du délai fixé par les présentes conditions générales de vente. Ces pénalités sont d'un taux égal à trois fois le taux de l'intérêt légal. En cas de recouvrement contentieux et/ou par l'intermédiaire d'une société spécialisée extérieure, tous les frais demeureront à la charge de l'annonceur. De plus, tout retard de règlement par rapport aux échéances prévues entraînera le droit de suspendre dès le lendemain au défaut de paiement l'exécution des insertions en cours.

**5.6 -** Les factures émises par AMAURY MEDIAS sont payables au lieu de son principal établissement. L'acceptation préalable de traites ou lettres de change ne peut en aucun cas constituer une dérogation aux conditions et délais de règlement des factures de AMAURY MEDIAS ou à leur lieu de règlement. En aucun cas, les paiements qui sont dus à AMAURY MEDIAS ne peuvent être suspendus ni faire l'objet d'une quelconque réduction ou compensation sans l'accord écrit et préalable de la part de AMAURY MEDIAS. Tout paiement entre les mains de AMAURY MEDIAS s'impute sur les sommes dues, quelle qu'en soit la cause, en commençant par celles dont l'origine est la plus ancienne. Les réductions de prix ne sont acquises que pour autant que les obligations et prestations y donnant droit aient été effectivement exécutées ou réalisées.

**5.7 -** Suivant l'importance ou la nature du travail à exécuter, il pourra être demandé une avance de 30% du montant HT à la commande.

**5.8 -** AMAURY MEDIAS se réserve le droit de modifier ses tarifs et sa politique commerciale. AMAURY MEDIAS en informera l'annonceur ou son mandataire deux semaines au moins avant la date d'entrée en vigueur des dites modifications.

**5.9 -** Délai de contestation : toute réclamation sur les éléments de la facture doit être portée à la connaissance de AMAURY MEDIAS par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de 10 jours maximum après la réception de la facture. Passé ce délai aucune contestation ne sera plus recevable. En tout état de cause, l'annonceur ou son mandataire a l'obligation de payer sans aucun retard la partie non contestée de la facture.

## 6 - ELECTION DE DOMICILE - COMPETENCE DE JURIDICTION

Toute souscription d'un ordre de publicité par l'annonceur ou son mandataire implique l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales de vente et des conditions particulières qui peuvent être présentées sur les tarifs en vigueur et devis. L'élection de domicile est faite à l'adresse indiquée en tête des factures de AMAURY MEDIAS. L'interprétation et l'exécution des présentes conditions de vente ainsi que tous actes qui en seraient la suite ou la conséquence sont soumis au droit français. Tout litige susceptible de résulter de l'interprétation ou de l'exécution des présentes conditions générales de vente ou de l'ordre d'insertion ou de toutes éventuelles conditions techniques régissant cet ordre sera soumis à la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Nanterre, notwithstanding toute éventuelle connexité, demande incidente ou en garantie ou en cas de pluralité de défendeurs. AMAURY MEDIAS disposera néanmoins de la faculté de saisir toute autre juridiction compétente et en particulier celle du siège social du client. Les effets de commerce ou acceptation de règlement ne feront ni novation ni dérogation à la présente clause.



Rien que pour vos marques